CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E174362** **VALABLE JUSQU'AU** **17/09/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/11/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 2017B02145

Siret : 833 307 788 00012

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 81 34051

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10119487004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10119487004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : BATI SUD GRENOBLOIS

1726 ROUTE DU GENERAL DE GAULLE
38560 JARRIE

Téléphone : 04 38 37 45 84 **Fax :**

Portable : 06 77 26 77 41

Responsabilité légale :
ASTAES JEAN CLAUDE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : batisudgrenoblois@gmail.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 503 210 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	2	27/06/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 13:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.